

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur André VITAL

Fonctionnaire délégué

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 04/pfu/200512

Réf DMS : ED/2043-0061/62/2008-373 PU

Réf CRMS : AVL/KD/BXL-2.312/s.451

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire – Musée royal de l’Armée.

Installation d’un mât calicot devant l’entrée du musée.

Avis conforme (Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. E. Demelenne – D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 2 février 2009, en référence, reçue le 9 février, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 février 2009, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme défavorable.

La demande porte sur le placement d’un mât calicot destiné à la signalisation du Musée royal de l’Armée sur l’esplanade même du Cinquantenaire, comprise dans l’ensemble classé formé par les différents bâtiments du site du Cinquantenaire.

Le placement du mât (7 m de haut) s’inscrit dans le cadre de la campagne de signalétique en Région bruxelloise poursuivie depuis plusieurs années par la CoCof. Le projet prévoit une implantation près de l’entrée du Musée, à l’angle du bâtiment, côté esplanade, dans l’axe de la bordure du trottoir.

Rappel

Un premier permis d’urbanisme, autorisant le placement de 4 mâts identiques sur l’esplanade du parc du Cinquantenaire (2 pour le Musée royal de l’Armée, 1 pour l’Autoworld et 1 pour les MRAH) avait été délivré le 11 janvier 2001 mais les travaux n’ayant pas été réalisés, cette autorisation était devenue caduque. En 2003, à nouveau interrogée sur ces installations, la CRMS avait réitéré son avis favorable sous réserve de préciser la dénomination du Musée royal de l’Armée (avis du 19/02/03).

En 2007, la CRMS, qui était une nouvelle fois invitée à se prononcer sur l’installation du mât devant l’Autoworld (avis conforme du 3/10/07. Réf. AVL/KD/BXL-2.1730/s.420) et de celui devant la rotonde des MRAH (avis conforme du 3/10/07. Réf. AVL/KD/BXL-2.1729/s.420), avait toutefois reconsidéré

son avis en raison de l'élaboration d'un schéma directeur qui devait servir de référence à la gestion du site du Cinquantenaire (travaux d'entretien, de restauration et de restructuration).

En effet, cette étude, menée depuis 2001 sous la direction de la Fondation Roi Baudouin, avait obtenu en 2004 un consensus général de la part de tous les acteurs concernés par ce vaste projet prévoyant notamment la définition d'une signalétique claire, en concertation avec les différentes institutions présentes sur le site.

La CRMS avait, dès lors, demandé, dans l'attente de la mise en œuvre du plan de signalisation prévu dans le schéma directeur, de surseoir à l'installation du mât calicot à l'endroit projeté et de placer si nécessaire à l'entrée du site (avenue des Nerviens) un mât qui regroupe l'ensemble des indications nécessaires pour signaler le plan et les entrées éventuelles des institutions (MRAH, Autoworld, etc.) depuis l'espace public.

La CRMS, qui a pris connaissance des permis d'urbanisme délivrés respectivement les 16 janvier 2008 et 20 février 2008, s'étonne de l'interprétation qui a été faite de ses avis.

En effet, alors qu'elle proposait le placement d'un mât calicot sur l'avenue des Nerviens plutôt que sur l'esplanade et face à la rotonde, elle doit constater aujourd'hui que l'on a implanté des mâts aux trois endroits (entrée Nerviens, esplanade et côté rotonde).

La Commission rappelle que l'étude générale sur la signalétique du site menée en 2003 dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur en 2004 doit encore être précisée et, qu'en l'attente, elle ne souscrit pas à l'implantation de mâts sur l'esplanade ou ailleurs dans le site.

Par conséquent, la CRMS réitère sa requête de surseoir aux demandes dans l'attente de la précision du volet signalisation du schéma directeur du parc du Cinquantenaire.

Elle réitère également sa demande de privilégier une signalétique qui regroupe l'ensemble des indications nécessaires pour signaler le plan et les entrées éventuelles des institutions (MRAH, Autoworld, Musée royal de l'Armée, etc.) depuis l'avenue des Nerviens.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.